

APRES LE PERMIS, DES STAGES VOLONTAIRES

Conducteurs novices, expérimentés ou bien seniors, des stages de formation post-permis vous sont proposés par notre établissement.

1- Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et/ou d'animation en salle. Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue, de la vigilance ou de leur choix.

Vous pouvez trouver les stages les plus courants sur notre site internet, ou nous consulter pour des besoins spécifiques. Nous procéderons à une étude personnalisée.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont, par exemple, particulièrement traitées dans les stages seniors.

2- Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Ils peuvent aussi permettre, par exemple, de découvrir d'autres types de conduites (boite automatique, conduite écologique, conduite anticipative...).

3- Réduction de la période probatoire

Sur la base du volontariat; les jeunes conducteurs qui acceptent de suivre cette formation, verront leur période probatoire raccourcie à 24 mois au lieu de 36 mois, ou à 18 mois si le permis a été validé après une période de conduite accompagnée.

Ce stage est accessible entre le 6ème et avant la 12ème mois révolu, après validation du permis de conduire. Il n'est pas accessible si vous avez fait l'objet d'un retrait de points.



POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

